

OBJECTIFS DE L'ACTION

Objectifs ciblés dans l'Agenda 21

Objectif 2.1 : Préserver et améliorer la qualité de l'eau

Contexte et enjeux

L'eau distribuée à Troyes provient de trois origines : deux sites de captage de sources situés dans la région de Bar-sur-Seine et un site de pompage dans la nappe alluvionnaire de la Seine sur la commune de Buchères. Veiller à la qualité de cette eau potable représente un enjeu pour la santé des Troyens. Dans le cadre de sa Délégation de Service Public pour l'eau potable, la Ville de Troyes a entrepris des mesures pour surveiller et protéger son réseau d'eau potable. Fin 2007, un diagnostic foncier portant sur l'aqueduc (46 km) reliant les sources de Servigny (commune d'Essoyes) et des Fontaines (commune de Jully-sur-Sarce) a été mené. Le programme d'actions à mettre en œuvre a mis en évidence l'intérêt de protéger l'intégralité du tracé de l'aqueduc. De plus, les sources de Servigny et des Fontaines ont été identifiées comme captages prioritaires du Grenelle et doivent faire l'objet d'une étude Bassin d'Alimentation de Captage (BAC), permettant notamment la mise en œuvre de mesures agro-environnementales sur l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC).

Finalités de l'action

- Préserver la qualité de la ressource en eau potable
- Limiter les impacts sur les milieux naturels
- Sensibiliser les agriculteurs aux enjeux de la ressource en eau

GESTION ET SUIVI DE L'ACTION

Mesures concrètes	Cibles et objectifs visés	Calendrier	Budget	Financements	Service pilote
<p>- Mise en place de Périmètres de Protection de Captage sur les sources d'eau potable</p> <p>- Mesures agro-environnementales contractualisées avec les agriculteurs de l'Aire d'Alimentation de Captage (dans une nouvelle case)</p>	<p>- Améliorer la qualité de l'eau potable distribuée</p>	<p>2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté pour la Déclaration d'Utilité Publique des Périmètres de Protection de Captage - Arrêté pour la délimitation du Bassin d'Alimentation de Captage de Servigny <p>2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du programme d'actions sur le Bassin d'Alimentation de Captage de Servigny - Arrêté de la délimitation du Bassin d'Alimentation de Captage de Jully-sur-Sarce <p>2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du Programme d'actions du Bassin d'Alimentation de Captage de Jully-sur-Sarce 	<p>Périmètres de Protection de Captage : 150 000 € d'études + 300 000 € de travaux</p> <p>Bassin d'Alimentation de Captage : 60 000 € d'études</p>	<p>Définitions des périmètres de Protection de Captage : Aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 70 % sur les études et 40 % pour les travaux.</p> <p>Etudes sur le Bassin d'Alimentation de Captage : Aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80 %</p>	<p>Mission Développement Durable – Délégation de Service Public Eau Potable</p>

Mise en place de Servitudes d'Utilité Publique pour protéger l'aqueduc reliant les points de captage d'eau potable de la Ville de Troyes	Assurer un porté à connaissance sur la localisation de l'aqueduc reliant les points de captage d'eau potable de la Ville de Troyes	2012 : Arrêté de servitude d'Utilité Publique A5	25 000 € sur la période 2011-2012	100 % Ville de Troyes	Mission Développement Durable – Délégation de Service Public Eau Potable
Etude sur la qualité de l'eau des sources de Mores par l'équipement de télé-relève	Suivre l'évolution des concentrations en pesticides des réservoirs d'eau potentiellement potable	2012 : Mise en place des équipements et analyses mensuelles de la qualité de l'eau des sources de Mores 2013, 2014, 2015 : analyses mensuelles de la qualité de l'eau	Analyses : 4 680 €/an Equipements : 13 000 € installation de la télésurveillance (turbidimètre, débitmètre, alimentation électrique)	100 % Ville de Troyes	Mission Développement Durable – Délégation de Service Public Eau Potable

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Etat d'avancement de la démarche sur les mesures agro-environnementales
- Nombre de commune ayant traduit la servitude A5 dans leurs documents d'urbanisme
- Evolution de la teneur en pesticides et comparaison des résultats avec les critères de potabilité.

Partenaires

Agence de l'Eau Seine Normandie, Direction Départementale des Territoires, Agence Régionale de Santé